



---

# CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

## PROCÈS-VERBAL

Séance du 30 avril 2015

*Approuvé le 04 juin 2015*

---

<b>PRESENTS</b>	
<b>Membres du Conseil</b>	Kristine BALSLEV, Radu BANESCU, Jean-Michel BAUDOIN, Daphné BAVELIER, Ecaterina BULEA BRONCKART, Caroline DAYER, Olivier DESRICHARD, Laurent FILLIETTAZ, Natasha FREDERIC, Guido GENDOLLA, Edouard GENTAZ, Paolo GHISLETTA, Franca LEUTENEGGER, Catherine ONA, Michael RICHTER, Yvan SANCHEZ
<b>Ex officio</b>	Pierre BATARDON – administrateur, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillère aux études Pascal ZESIGER – doyen
<b>Invité(s)</b>	Esther HARTMANN, représentante de l'AGPsy, Rita HOFSTETTER, présidente de la Section des sciences de l'éducation
<b>EXCUSES</b>	
<b>Membres du Conseil</b>	Abdeljalil AKKARI, Pierre BARROUILLET, Kerstin BRINKMANN, Marc DURAND, Vije FRANCHI, Sabine VANHULLE, Valentin ZEBERLI
<b>Ex officio</b>	Valérie FAVEZ, Aline MEYER, Madiha NASIR – conseillères aux études

### **Ordre du jour**

- 1 - Approbation du PV de la séance du 05.03.2015 [\*]
- 2 - Communications du doyen
- 3 - Election anticipée des présidence & vice-présidence du Conseil participatif (prolongation du mandat en cours de la présidence jusqu'au 30.06.2016 ; élection vice-présidence)
- 4 - Préavis sur les candidatures à la présidence et vice-présidence de la Section de psychologie pour une année (07.2015 à 07.2016)
- 5 - Commission d'éthique
  - . Projet de modification du règlement de la Commission
  - . Projet de règles d'application
- 6 - Projet de modification de règlement d'études
  - . Baccalauréat universitaire en sciences de l'éducation
  - . Maîtrise universitaire en psychologie
  - . Certificat complémentaire en psychologie
- 7 - Listes des cours
  - . Section de psychologie
  - . Section des sciences de l'éducation
  - . Maîtrise universitaire en sciences et technologies de l'apprentissage et de la formation

# **CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE**

*Procès-verbal approuvé le 04 juin 2015*

## 8 - Réflexion sur l'avenir de la Faculté :

- . Présentation du rapport de la Section des sciences de l'éducation par la Présidence de la Section
- . Présentation d'un état des lieux de la Formation Continue de la Faculté [Etape 1] (membre invitée : une représentante de l'AGePSY)

## 9 - Bilan de l'organisation des groupes de travail du Conseil participatif

- . Séance extraordinaire du 26.03.2015 : Bilan et discussion
- . Rappel du planning de travail des ateliers

## 10 – Divers

\* \* \*

Nb - la présentation du projet de règlement de la Commission d'éthique et ses règles d'application (point n°5 de l'ordre du jour) sera effectuée par le doyen. Pour des raisons d'organisation, il est demandé que le point soit traité après le point n°2 « Communications du doyen ». Les membres du Conseil participatif acceptent cette demande de modification de l'ordre du jour.

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05.03.2015**

Le procès-verbal est approuvé.

## **2. COMMUNICATIONS DU DOYEN**

### **• Subsidés Tremplin**

Les trois candidatures soumises par la Commission de l'égalité de la FPSE (Deborah Badoud, Anne Monnier, Claire Peltier) ont toutes été retenues par la Commission de l'Université.

### **• Recherches dans les écoles**

Le rapport 2014 établi par le Service de recherche en éducation fait état de 68 demandes soumises par la FPSE, toutes acceptées. Un point relevé par le SRED pose problème : l'obligation de déposer un rapport n'est pas respectée (seuls 3 rapports ont été déposés en 2014). Je rappelle que l'accord passé avec le DIP prévoit le dépôt –au plus tard un mois après la fin de la récolte des données– d'un *bref rapport qui rappelle les objectifs de la recherche et mentionne les résultats préliminaires*. Le non-respect de cette disposition met la Faculté dans une position délicate. Je réunirai par conséquent la Commission de recherche dans les écoles (soit les deux sous-commissions) pour trouver les moyens de remédier à ce problème.

### **• Université à distance**

Le Rectorat est entré en matière sur un projet qui vise à établir des liens plus étroits avec l'UNID, qui serait d'accord de mettre à disposition de TECFA 0.5 poste de professeurs que l'Unité pourrait compléter en utilisant une partie du poste MER libéré par la promotion de D. Schneider. Par ailleurs, une professeure de l'UNID souhaiterait un rattachement à la FPSE, à titre bénévole, pour pouvoir diriger des thèses. Cela constituerait une opportunité intéressante pour renforcer TECFA dont il s'agit également de repenser l'insertion institutionnelle. Le Conseil décanal a mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner ces éléments.

### **• Convention d'objectif**

L'Université obtiendra probablement 5 à 6 millions destinés à la gestion des bâtiments CMU 5 et 6. Le Rectorat prévoit d'utiliser les ressources temporaires du Fonds d'innovation et de développement (FID) pour combler partiellement la probable absence de financement sur la COB 3. Il compte développer notamment des projets qui démontrent que l'Université joue un rôle dans les questions sociétales. Dans ce cadre, les projets de la FPSE ont été pris en compte dans les domaines « innovations » et « santé ».

### **• Forum Uni Emploi**

Le Forum Emploi – FPSE a rencontré beaucoup de succès. Il a été apprécié aussi bien par les étudiants (les ateliers proposés ont tous connu une très bonne fréquentation) que par les employeurs et les professionnels présents, qui ont manifesté leur satisfaction par rapport aux informations qui leur ont été transmises, notamment via la brochure sur les recherches développées à la FPSE. La Faculté fera un bilan de cette manifestation avant de discuter de sa reconduction.

### **• Edition de thèse**

Pour mémoire : la Faculté participe aux frais d'édition d'ouvrage et au paiement exigé par les revues pour la publication des pages en couleur d'articles scientifiques qui découlent des thèses de doctorat de la FPSE. Le délai pour déposer des demandes a été fixé à cinq ans à partir de la soutenance.

## **3. COMMISSION D'ÉTHIQUE**

### **• Projet de modification du règlement de la Commission**

Le règlement de la Commission d'Éthique avait été approuvé par le Conseil participatif le 15 janvier 2015, avec une demande d'amendement, suite à la suppression de la possibilité de recours, consistant à pouvoir solliciter l'arbitrage du doyen de la Faculté. Après discussion en Collège des professeurs, le choix a été fait de prévoir que le chercheur puisse, en cas de refus ou de demande de « modification abusive », être entendu par la Commission. En dernier recours, sans que cela soit précisé par le règlement, le chercheur peut évidemment demander l'intervention du doyen (comme tout collaborateur qui s'estimerait victime d'une décision arbitraire). **[nouvel article 4]**

Par ailleurs, l'augmentation du volume des dossiers étant plus importante que ce qui avait été envisagé, de nouvelles modifications ont été introduites, visant à pouvoir absorber le volume de travail :

- Augmentation des membres de la Commission (article 1.2)
- Possibilité d'élire un-e vice-président-e afin que la Commission puisse fonctionner en l'absence du-de la président-e (article 1.7)
- Désignation possible de sous-commissions (article 3.5)

Le détail du fonctionnement de la Commission est précisé dans des règles d'application **[nouvel article 7]**, soumises ce même jour au Conseil participatif, pour adoption.

### **• Projet de règles d'application**

Les règles d'application visent à préciser et formaliser divers aspects du fonctionnement de la Commission, compte-tenu, notamment de l'augmentation du nombre de ses membres et de la possibilité de constituer des sous-commissions.

Ne suscitant ni commentaire ni question, soumis au vote, le projet de modification du règlement de la Commission d'Éthique est préavisé positivement à l'unanimité (16 voix).

Les règles d'application sont adoptées à l'unanimité (16 voix).

## **4. ELECTION ANTICIPÉE DES PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL PARTICIPATIF**

### **• Prolongation du mandat de la présidence jusqu'au 30.06.2016**

### **• Election de la vice-présidence**

Comme évoqué au cours de la séance du 05 mars dernier, Edouard Gentaz propose de prolonger son mandat d'une année (jusqu'en juin 2016), afin de pouvoir suivre les travaux des ateliers constitués concernant l'avenir de la Faculté. Il proposait également l'élection d'une vice-présidence issue de la Section des sciences de l'éducation et susceptible, éventuellement, d'assurer la présidence pour la fin du mandat (année 2016-17).

Soumises à un vote de principe, les propositions - de renouvellement du mandat du président pour une seule année, - de procéder à des élections anticipées au cours de la séance de ce jour, avaient été approuvées à l'unanimité.

C'est la candidature de Marc Durand qui est proposée à la vice-présidence. A Louvain (Belgique) aujourd'hui pour y recevoir un doctorat honoris causa, Marc Durand a été président de la Section des sciences de l'éducation en 2009. Egalement très impliqué dans la Formation continue (MAS/DAS en Formation des Adultes), il bénéficie d'une expérience unanimement reconnue dans le domaine de la Recherche.

Soumises au vote, la prolongation du mandat d'Edouard Gentaz jusqu'au 30 juin 2016 et la candidature de Marc Durand à la vice-présidence du Conseil participatif, sont approuvées avec 14 oui, 2 abstentions (16 voix).

## **5. PRÉAVIS SUR LES CANDIDATURES À LA PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE DE LA SECTION DE PSYCHOLOGIE POUR UNE ANNÉE (JUILLET 2015 -> JUILLET 2016)**

Dans le contexte évoqué au point précédent (n°4 – prolongation pour une année du mandat d'Edouard Gentaz, à la présidence du Conseil participatif), et sachant qu'Edouard Gentaz est pressenti à la future présidence de la Section de psychologie, la présidence et vice-présidence actuelles (Guido Gendolla et Paolo Ghisletta) ont accepté de prolonger leur mandat, qui initialement s'achève en juillet 2015, jusqu'en juillet 2016.

Soumise au vote, la prolongation, jusqu'au 30 juin 2016, des mandats de Guido Gendolla et Paolo Ghisletta aux fonctions de président et vice-président de la Section de psychologie est préavisée positivement avec 14 voix pour, 2 abstentions.

## **6. PROJET DE MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'ÉTUDES**

- **Baccalauréat universitaire en Sciences de l'éducation**

-> Ne suscitant ni commentaire ni question, le projet de modification du règlement d'études du Baccalauréat universitaire en Sciences de l'éducation est approuvé à l'unanimité (16 voix).

- **Maîtrise universitaire en psychologie**

Pour l'essentiel, l'ajout d'un module stage de 15 ECTS ainsi que les nouvelles directives du service juridique du Rectorat ont nécessité des adaptations au règlement d'études.

-> Ne suscitant ni commentaire ni question, le projet de modification du règlement d'études de la Maîtrise universitaire en psychologie est approuvé à l'unanimité (16 voix).

- **Certificat complémentaire en psychologie**

Des mises à jour ont été effectuées pour répondre aux exigences des conditions d'admission à la Maîtrise en psychologie, ainsi que de la nouvelle loi sur les professions de la psychologie (LPsy), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2013. Celles-ci prévoient notamment que, pour accéder aux études de Maîtrise en psychologie, un bachelor, ou titre jugé équivalent, **au bénéfice de 120 ECTS en psychologie** sont nécessaires. Condition également nécessaire, selon la nouvelle loi LPsy, pour la reconnaissance d'équivalence d'un diplôme d'études supérieures en psychologie obtenu à l'étranger [Bachelor of Science en psychologie – 180 ECTS, **dont 120 ECTS en psychologie**]

-> Ne suscitant ni commentaire ni question, le projet de modification du règlement du Certificat complémentaire en psychologie est approuvé à l'unanimité (16 voix).

## **7. LISTE DES COURS**

- Section de psychologie

Ne suscitant ni commentaire ni question, soumise au vote, la liste des cours de la Section de psychologie est approuvée à l'unanimité (16 voix).

- Section des sciences de l'éducation

Ne suscitant ni commentaire ni question, soumise au vote, la liste des cours de la Section des Sciences de l'éducation est approuvée à l'unanimité (16 voix).

- Maîtrise universitaire en sciences et technologies de l'apprentissage et de la formation

Ne suscitant ni commentaire ni question, soumise au vote, la liste des cours de la Maîtrise universitaire en Sciences et technologies de l'apprentissage et de la formation – MALTT, est approuvée à l'unanimité (16 voix).

## **8. RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA FACULTÉ**

### **1- Présentation du rapport de la Section des sciences de l'éducation par Rita Hofstetter, présidente**

Une réflexion a été engagée au sein de la Section des sciences de l'éducation (discussions et consultations initiées dans différentes instances de la Section : les 4 secteurs, le Groupe de Planification Académique – GPA, le Collège des professeurs ainsi qu'avec l'ACERSE – association des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche), afin de documenter les points évoqués par le bilan à mi-mandat du Décanat. Deux buts: documenter les problèmes évoqués pour résoudre ceux-là judicieusement; contribuer à une meilleure connaissance réciproque des entités qui composent la Faculté, ce qui conditionne toute possibilité de synergies fécondes. Une synthèse au 24 février est présentée ici, mais le groupe de régulation constitué poursuit ses travaux. Les thèmes abordés sont notamment :

- **La Gestion et l'administration**, constat d'une surcharge administrative évidente qui démontre un réel besoin d'optimisation des secrétariats, d'une meilleure répartition des mandats, de garantir une participation plus active dans les instances de l'Institution (et question de la reconnaissance liée), ainsi que la proposition de mettre en place, au sein de la Faculté /SSED, un soutien/service spécifique dans l'accompagnement des démarches administratives liées aux demandes de subsides (FNS, ..),

- **Les enseignements**, souci partagé d'optimiser les offres de formation et la création d'un groupe de travail dédié « Etat des lieux des enseignements : offres et besoins » chargé d'évaluer la pertinence de chaque offre d'enseignement, la question de la mutualisation des ressources facultaires (processus déjà impulsé) et la reprise de la réflexion concernant la mise en place d'un Master pour partie commun, le soutien à la Formation continue/postgrade, les collaborations interfacultaires et avec les Hautes écoles (HEP-HES); la Section insiste sur l'exigence des filières professionnalisantes et conventions qu'elle a à respecter avec ses partenaires externes, en particulier le DIP; les études doctorales en sciences de l'éducation (EDSE), elles, répondent avantagement aux besoins de formation - et la Section est très intéressée à des offres communes, se faisant notamment l'écho des propositions des associations des CCER (ACISE/ACERSE); la question d'un règlement commun n'étant plus impérative, la Section confirme l'importance pour elle d'un collège des docteurs et d'une amélioration dans l'accompagnement doctoral.

- **La Recherche** et l'importance de renforcer le rayonnement scientifique de la Faculté et de la Section avec la mise en avant des nombreuses disciplines constitutives des sciences de l'éducation; elle souhaite renforcer la masse critique des équipes existantes (importance du poste de MER et du pool des assistants) et précise que les postes actuels sont le résultat de longue date de plans quadriennaux définissant des axes de développement; elle insiste sur l'importance de solliciter des fonds externes et reconnaît que les subsides FNS doivent être renforcés, en précisant certes que bien d'autres organismes de subventions sont sollicités qu'il importe aussi de reconnaître; la réflexion sur les critères d'appréciation de la qualité de recherche mérite d'être poursuivie

- **La question de la gouvernance** et les options possibles, avec, pour conclusion, l'importance d'une représentation équitable des entités, dont les deux Sections, dans les instances de gouvernance et cela dès à présent (saluant la reconfiguration qui vient d'être décidée au niveau de la présidence/vice-présidence du Conseil participatif) et l'option retenue de conserver une seule structure en Sections telle qu'existante et la nécessité urgente de développer une « vision commune de priorités et de projets pour la Faculté »,

- **Les perspectives** avec les projets déjà concrétisés ou à naître, ainsi que les axes de développement et synergies envisageables. C'est ce 5e volet qui constitue le pari majeur de ce rapport dans le contexte actuel, visualisant aussi le nombre de collaborations de fait déjà existantes et possibles. La Section espère que ce volet comme les précédents puissent alimenter les groupes de travail mis sur pied par le Conseil et répond positivement à la demande du président Gentaz en faveur d'une large diffusion du rapport.

## **2 - Présentation d'un état des lieux de la Formation continue de la Faculté (en présence d'Esther Hartmann, représentante de l'AGPsy (Association Genevoise des psychologues))**

- **Formation continue – Section de psychologie**

Nous remercions Esther Hartmann d'avoir bien voulu accepter notre invitation. Compte-tenu de l'offre réduite offerte par la Section de psychologie, le but est de cerner un peu plus le besoin des professionnels en la matière. Pour ce qui la concerne, elle indique sa volonté de vouloir mettre en place des synergies et regrette cette impression que les rapports avec l'Institution universitaire se soient distendus. Sur le plan politique, ayant été députée au Grand Conseil, elle constate qu'un effort considérable en termes de communications et d'image mérite d'être effectué, n'ayant jamais été informée du contenu de l'offre de la Faculté.

[cf. document pdf « la formation continue organisée par la Section de psychologie » - E. Gentaz]

- **Formation continue – Section des Sciences de l'éducation**

[cf. document pdf « Formation continue de la section des sciences de l'éducation et possibilités de collaboration avec la section de psychologie » - A. Akkari]

- **Formation continue – Autres facultés (exemple de la Belgique)**

JM Baudouin fait remarquer qu'au plan des pratiques de Formation continue universitaire, par exemple en Belgique dans le cas des Universités de Liège ou de Louvain-La-Neuve, les offres en Psychologie et en Sciences de l'éducation sont toujours distinctes, et correspondent le plus souvent à des commandes sociales permettant l'accès à des fonctions professionnelles définies.

Il cite par exemple pour la Psychologie, le Certificat en « expertise psycho-légale » ou le Master de « spécialisation en Gestion des risques et bien-être au travail ».

Il existe du côté des Sciences de l'éducation des offres concernant l'enseignement supérieur, comme des Masters complémentaires de Pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur ou des Certificats d'aptitude pédagogique appropriés à l'enseignement supérieur.

Concevoir des offres communes de Formation continue universitaire ou articulant des apports différenciés mais cohérents des deux sections serait une pratique particulièrement innovante.

## **\* Bilan et discussion**

Projets envisagés/envisageables ?

- 1 CAS intersection en médiation culturelle ;
- dans le cadre du Master sur le Handicap, idée d'une offre complémentaire ?

Autres : Stages et valorisation de l'encadrement des stages → rémunération, charte d'accueil, ... une offre « maître de stages/ accueil des stagiaires » ; « formateur de terrain » ;

- explorer également le champ de la psychologie scolaire ...

On se rend compte que même si l'offre de la Section de psychologie est limitée, il y a énormément d'offres de formation dans lesquelles la Section pourrait être présente.

N'importe quel organisme de formation, en s'emparant des critères de qualité définis par la loi fédérale, peut ouvrir des offres de Formation continue. Il est important de se positionner rapidement.

## **9. BILAN DE L'ORGANISATION DES GROUPE\$ DE TRAVAIL DU CONSEIL PARTICIPATIF**

- Séance extraordinaire du 26.03.2015 : Bilan et discussion
- Rappel du planning de travail des ateliers

[Cf. document de travail « Bilan 30 avril 2015 et programme de travail prévisionnel » – E. Gentaz]

## **10. DIVERS**

Aucun.